

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 9 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 9 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace séraphin GIMBERT de Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, A GUIBERT-BATTAINI, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de G FANGIER), E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, C DUCHAMP, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, J LAFFONT M GUYON, G ANTONY, P ROUX, MF MARTIN, JL ARNAUD, S REYNIER (proc de C WIOT), J BOYER, F SOULAVIE, M CEYSSON (proc de B SOUCHE), A ROUSSET (proc de F CHASSON) M TOURVIELHE et M TAUPENAS.

Nombre de conseillers
En exercice : 52
Présents : 37
Procurations : 5
Votants : 42
Absents : 10

Secrétaire de séance : F SOULAVIE

Absents : M ALLAMEL, K ESSAYAR, R KAPPEL, B TEYSSIER, P CORTIAL, J SEBASTIEN, V VANDUYNLAGER, M CHAZE, G DOZ et A LAURENT.

En présence des suppléants non votants : P AYMARD.

Date de convocation : 2/04/2024

Objet : Budget primitif 2024 - Budget annexe Tout'enbus.

Le budget primitif 2024 du budget annexe « Tout'enbus » s'est construit selon les éléments de contexte suivants :

- Des dépenses et recettes d'exploitation prévues à périmètre constant ;
- La compensation par la Région des dépenses prévues.

Vu le débat d'orientation budgétaire (DOB) du 12 mars 2024,
Vu la présentation en commission des finances du 20 mars 2024,

Le projet de budget primitif 2024 traduit en données comptables les orientations présentées lors du DOB.

Ce budget primitif 2024 s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- section d'exploitation : 2 307 000,00 €
- section d'investissement : 24 672,00 €

Il intègre la reprise des résultats du compte administratif 2023.

Il n'y a pas de reste à réaliser 2023.

Section d'exploitation

Dépenses

Chapitre 011 : 2 023 000,00 € : il s'agit pour la part la plus importante (1 886 000 €) du marché de prestations dit de roulage.

Chapitre 012 : 272 000,00 € : il s'agit du remboursement du coût du personnel mis à disposition par la Région et du poste dédié à la billettique SNCF remboursé par le budget annexe au budget principal.

Chapitre 65 : 11 000,00 € au titre du dernier versement dû à la CAPCA pour l'expérimentation de l'autopartage.

Chapitre 67 : 1 000,00 € : ce montant est relatif à d'éventuelles dépenses exceptionnelles.

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20240409-DEL09042024-29-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

Recettes

Chapitre 70 : 237 000,00 € : il s'agit des recettes dites commerciales issues des tarifs d'utilisation des services et des commissions versées par la SNCF.

Chapitre 74 : 2 060 000,00 € : ce montant correspond à la subvention de la Région.

Chapitre 77 : 10 000,00 € : pénalités sur marchés.

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 165 : 1 000,00 € : crédits relatifs aux cautions.

Opération pour compte de tiers 458102 : 21 972,00 € : il s'agit d'une enveloppe liée à l'acquisition d'équipements et d'aménagements divers pour le compte de la Région.

Chapitre 21 (pour équilibre de la section) : 1 700,00 €

Recettes

Compte 001 : 1 700,00 € d'excédent 2023 reporté.

Chapitre 165 : 1 000,00 € : crédits relatifs aux cautions.

Opération pour compte de tiers 458102 : 21 972,00 € : il s'agit du versement lié à l'enveloppe pour l'acquisition d'équipements et d'aménagements divers pour le compte de la Région.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'adopter le budget primitif 2024 du budget annexe « Tout'enbus » selon les éléments détaillés ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 10 avril 2024.

Le Président, Max TOURVIELHE

